

3.5

Avis d'audiences

3.5 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
France Lacelle, courtier Certificat no 117924	2007-04-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Patrick de Niverville, président Philippe Legault, C.d'A.Ass., membre Luc Bellefeuille, C.d'A.A., A.V.C., membre 	04-10-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>2 chefs pour avoir fait défaut de s'assurer qu'elle-même, ses employés et mandataires respectent les dispositions de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et celles de ses règlements (<i>article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de respecter le règlement sur la tenue de dossier en ne conservant pas, pour une période minimale de cinq (5) ans, le dossier de l'assuré (<i>article 13 du Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait des déclarations susceptibles d'induire en erreur le bureau du syndic (<i>article 37 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition
France Lacelle, courtier Certificat no. 117924	2007-07-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Patrick de Niverville, président Philippe Legault, C.d'A.Ass., membre Luc 	04-10-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>7 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Bellefeuille, C.d'A.A., A.V.C., membre			1 chef pour avoir fait défaut de donner suite à la plainte d'une assurée (<i>article 28 du Règlement sur les cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes (no 9)</i>);	
France Lacelle, courtier Certificat no 117924	2007-09-01(C)	<ul style="list-style-type: none"> • Me Patrick de Niverville, président • Philippe Legault, C.d'A.Ass., membre • Luc Bellefeuille, C.d'A.A., A.V.C., membre 	04-10-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer qu'elle-même et ses mandataires aient la mention d courtier spécial leur permettant d'offrir des produit d'assurance d'assureurs externes (<i>article 41 de la Loi sur la distribution de produits et service financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par cette loi ou ses règlements d'application ou d'utiliser leurs services pour ce faire (<i>article 37(12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut d'aviser ou que les représentants du cabinet fassent défaut d'aviser le client de tous les frais qui ne sont pas inclus dans le montant de la prime d'assurance (<i>article 22 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter av transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance</i>);</p>	Audition

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
France Lacelle, courtier Certificat no. 117924	2002-06-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Daniel M. Fabien, président-suppléant Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., membre 	04-10-2007 (10h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>dommages);</p> <p>1 chef pour conflit d'intérêts ;</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête ;</p> <p>3 chefs pour avoir confectionné des documents qu'elle savait faux ;</p> <p>3 chefs pour défaut de respecter les lois et règlements applicables ;</p> <p>1 chef pour défaut de conserver pendant 5 ans les livres et registres comptables prescrits ;</p> <p>1 chef pour avoir négligé ses devoirs professionnels et défaut de placer les intérêts des assurés avant les siens ;</p>	Audition

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jean-Marc Daoust	CD00-0594	François Folot, président Gilles C. Gagné, A.V.C. Albert Audet	1 ^{er} octobre 2007 à 14h00	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	audition sur sanction
Sylvain Mantha	CD00-0642	François Folot, président Pierre Décarie Albert Audet	2 octobre 2007 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Remplacement sans préavis de remplacement (même type de produits). Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur culpabilité
Chris Ochiai	CD00-0656	Janine Kean, président Yvon Fortin, A.V.A. Felice Torre, A.V.A.	2 octobre 2007 à 9h30 3 octobre 2007 à 9h30 4 octobre 2007 à 9h30	À venir Montréal	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	poursuite - aud. culp
Luc Wilson	CD00-0669	Janine Kean, président Michèle Barbier, A.V.A. François Faucher	9 octobre 2007 à 9h30 10 octobre 2007 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jacques Fortier	CD00-0619	François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Alain Côté, A.V.C.	11 octobre 2007 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Défaut d'informer le client des risques liés à l'effet de levier.	Audition culpabilité (de novo)
Pierre Berry	CD00-0636	François Folot, président	16 octobre 2007 à 9h30 17 octobre 2007 à 9h30 18 octobre 2007 à 9h30 19 octobre 2007 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition. Remplacement sans préavis de remplacement (même type de produits). Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jacques-André Marcoux	CD00-0644	François Folot, président Jacques Denis, A.V.A. Pierre Décarie	18 octobre 2007 à 9h30 19 octobre 2007 à 9h30	Hôtel Les suites de Lavolette 7102, rue Notre-Dame Ouest Trois-Rivières (Québec)	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Excéder les limites de ses connaissances et/ou fausses représentations quant à son niveau de compétence.	audition sur culpabilité
Robert Bourdeau	CD00-0646	François Folot, président Jacques Denis, A.V.A. Pierre Décarie	18 octobre 2007 à 9h30 19 octobre 2007 à 9h30	Hôtel Les suites de Lavolette 7102, rue Notre-Dame Ouest Trois-Rivières (Québec)	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Excéder les limites de ses connaissances et/ou fausses représentations quant à son niveau de compétence. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur culpabilité
Pierre Desrosiers	CD00-0661	François Folot, président Bernard Meloche Michel Cotroni, A.V.A.	22 octobre 2007 à 9h30 23 octobre 2007 à 9h30	Palais de justice de Rimouski 183, de la Cathédrale, Rimouski (Québec), G5L 5J1	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personnes fictive.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jean-François Grignon	CD00-0625	François Folot, président Yvon Fortin, A.V.A. Albert Audet	24 octobre 2007 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Tenter d'éluder sa responsabilité civile professionnelle ou celle de son cabinet ou de la société pour laquelle il exerce.	audition sur sanction
Guy D'Arcy	CD00-0662	Janine Kean, président	25 octobre 2007 à 9h30 29 octobre 2007 à 9h30 30 octobre 2007 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Carole Dorion	CD00-0628	Janine Kean, président Gilles C. Gagné, A.V.C. Michèle Barbier, A.V.A.	31 octobre 2007 à 14h00	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.	audition moyens préliminaires